Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m[1]

La Division fusil 300m édicte pour la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:
https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- Règlement de la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m (Ccamp-F300/P25)
- Règlement du Tir fédéral en campagne (TFC)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Catalogue des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS (SAT; Form 27.132)

2. Droit de participation

La Cible campagne peut être tirée sans licence.

Les tireurs qui ne sont pas membres d'une Société de tir sont, du point de vue administratif, compté avec les membres de la Société de tir au sein de laquelle ils ont tiré la Cible campagne.

Les tireurs qui n'ont pas été formés à l'usage de l'arme de sport utilisée doivent être conseillés et surveillés par un membre qualifié de la Société de tir au sein de laquelle ils tirent cette cible.

Les Juniors U13 – U21 peuvent participer à ce concours lorsqu'ils sont en possession de l'Attestation pour Juniors de la FST, dûment remplie. Les participants aux cours de jeunes tireurs n'ont pas besoin d'une telle attestation.

Les participants aux cours de jeunes tireurs doivent toutefois tirer cette cible avec l'arme utilisée lors du cours (F ass 90). L'utilisation du guidon annulaire et du rallongement de la ligne de visée n'est pas autorisée.
Cf. les «Dispositions d'exécution sur l'application et le décompte des cours pour jeunes tireurs (Doc.-N° 3.71.02)».

[1] Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

3. Organisation

3.1 Direction du concours

Le Préposé de la Ccamp de la Division fusil 300m (DF-300) en assume la préparation et l'exécution:

Roland Rau, Dorfstrasse 10, 9514 Wuppenau

Mobile: 079 630 37 91 Courriel: roland.rau@swissshooting.ch

3.2 Exécution

La Ccamp-F300/P25 est organisée par les sociétés à partir du début avril et jusqu'au 28 mai 2026 et ne peut être tirée que lors des exercices de la société et sous la surveillance d'un membre de la société désigné comme responsable.

3.3 Procédure d'inscription et de décompte

Les sociétés commandent les feuilles de stand nécessaires en ligne, sur le site «www.feldstich.ch».

Les sociétés recevront en règle générale dans les 14 jours qui suivent les feuilles de stand commandées ainsi qu'une affiche et le décompte avec bulletin de versement. Le premier envoi en gros aura lieu au plus tôt début avril 2026. Les feuilles de stand non utilisées ne seront pas retournées, mais conservées par la société pour l'année suivante.

Les résultats de la Ccamp-F300/P25 seront introduits avec ceux du TFC, en ligne sur le site «www.feldstich.ch», par le fonctionnaire de la société, jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard.

Il ne sera tenu compte des résultats que si le décompte y relatif a été envoyé à temps. Sinon ils ne seront plus retenus comme qualification pour la finale. Les résultats doivent être introduits au plus tard jusqu'au 30 juin 2026 afin que le décompte de la société puisse être fait automatiquement par le système.

4. Déroulement de la compétition

4.1 Programme de tir fusil 300m

Armes:	armes d'ordonnance et moyens auxiliaires autorisés selon le catalogue actuel du DDPS (SAT; Form 27.132)
Cible:	cible combinée B4 (Form. 34.21)
Nombre de coups:	18 (selon règl. FST du Tir fédéral en campagne)
Coups d'essai:	nombre illimité
Position:	- Fusils d'assaut sur bipied - Mousqueton couché bras franc ou appuyé ou sur bipied
Distinctions:	cf. « Limites de distinctions du TFC fusil 300m »

4.2 Programme de tir pistolet 25m

Armes:	pistolets d'ordonnance et moyens auxiliaires autorisés selon le catalogue actuel du DDPS (SAT; Form 27.132)
Cible:	cible pistolet vitesse d'ordonnance 25m (Form. 34.17) rectangulaire, noire (76 x 45cm, avec zones d'évaluation de 6 à 10)
Nombre de coups:	18 (selon règl. FST du Tir fédéral en campagne)
Coups d'essai:	nombre illimité
Position:	debout, l'arme tenue à une ou deux mains
Distinctions:	cf. « Limites de distinctions TFC Pistolet 25m »

4.3 Classements / publication des résultats

Les classements par discipline, pour les classes d'âge Elite et Juniors, seront publiés sur le site internet www.feldstich.ch.

Pour l'élite F300, on fait la distinction entre cat. D et E. Un classement de qualification est établi pour chaque catégorie.

Chez les juniors U21, une distinction est faite entre la version **F ass 90-JT** (arme de cours sans guidon annulaire) et les autres armes avec les moyens auxiliaires selon le catalogue des moyens auxiliaires. Les juniors U21 qui ne tirent pas avec la version **F ass 90-JT** (F ass 57, mousqueton, F ass 90 avec rallongement de la ligne de visée etc.) sont classés dans les catégories correspondantes chez l'élite.

5. Distinctions

Les distinctions (carte-couronne d'une valeur de CHF 10.- ou insigne-couronne) seront remises aux sociétés en nombre correspondant au décompte et après réception des finances de participation. Aux ayant droits, il ne sera remis qu'une seule distinction au plus, au vu du résultat de la passe principale ou du rachat.

Le nombre d'insignes-couronnes à fabriquer sera déterminé après l'échéance du délai d'annonce des résultats. Ces insignes seront distribués dans le courant du 4e trimestre.

Les participants à la Finale peuvent, sur demande (croix y relative sur la feuille de stand), obtenir un insigne-couronne particulier. Celui-ci sera délivré lors de la remise de la feuille de stand de la Finale.

6. Finances

6.1 Finances de participation

La finance de participation est de CHF 19.- pour la passe principale avec possibilité de rachat. CHF 3.- restent à la société pour couvrir ses frais.

6.2 Décompte des finances de participation

Pour chaque feuille de stand livrée, il y a lieu de verser CHF 16.- à la FST. Toutes les feuilles de stand livrées seront facturées à CHF 16.-/pièce. Les feuilles de stand en trop peuvent être utilisées l'année suivante. Les feuilles de stand mal remplies peuvent être remplacées gratuitement auprès de la centrale d'annonce.

7. Protestations

Les protestations doivent être adressées au Préposé de la Ccamp-F300/P25 par écrit et par lettre recommandée, au plus tard 10 jours après la publication des résultats sur le site internet de la FST. La date du timbre postal est déterminante.
Une caution d'un montant de CHF 50.- doit être versée sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne. Une copie de la quittance du versement doit être jointe à la réclamation.

8. Procédures disciplinaires

Les cas disciplinaires sont traités conformément au Règlement disciplinaire de la FST.

9. Finale Cible campagne

Pour l'élite G300, on fait la distinction entre cat. D et E. Un classement final séparé sera établi avec les vainqueurs des champs D et E.
Chez les juniors U21, une distinction est faite entre la version F ass 90-JT (arme de cours sans guidon annulaire) et les autres armes avec les moyens auxiliaires selon le catalogue des moyens auxiliaires.
Seule la version du F ass 90-JT est admise à la finale des juniors (même ceux qui ne participent pas aux cours). Tous les autres U21 sont attribués à l'élite.

Pour une participation à la finale compte le meilleur résultat de l'année en cours de la Cible campagne de la passe principale ou rachat ainsi que le résultat du Tir fédéral en campagne.

Pour l'Obertoggenburg, le meilleur résultat de la Cible campagne de la passe principale ou rachat de l'année en cours et le résultat du Tir fédéral en campagne de l'année précédente cpmpte pour une participation à la finale.

La Finale a lieu le dimanche, 6 septembre 2026, au stand de tir Röti, à Möhlin prés de Rheinfelden. Chaque participant à la Finale doit prendre avec soi la convocation et la feuille de stand. Lors de la Finale, le port de coquilles protège-ouïe est obligatoire dans le stand de tir.

La FST prend en charge les frais engendrés par les tirs de la finale et du barrage final.

Seul un montant de CHF 20.- est perçu par personne prenant part au banquet (facultatif). Les participants qui désirent obtenir une carte de banquet en feront mention sur leur annonce pour la Finale.

Des cartes de banquet supplémentaires (à CHF 20.-) peuvent être retirées sur place le jour même de la Finale. Les cartes de banquet délivrées ne sont ni reprises ni remboursées.

9.1 Contrôles

En ce qui concerne l'habillement, les armes de sport et les moyens auxiliaires, les RTSp de la FST ainsi que le catalogue des moyens auxiliaires du SAT, dans leurs versions actuelles le jour de la finale, font foi. Des contrôles subséquents peuvent avoir lieu après le tir.

Les participants qui chargent plus de cartouches que nécessaires pour le programme seront disqualifiés.

10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE Ccamp de la saison 2025 du 7 janvier 2025;
- ont été approuvées par la Division fusil 300m le 21 août 2025;
- entrent en vigueur le 1er janvier 2026.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Brändli	Roland Rau
Chef de la	Préposé à la
Division fusil 300m	Ccamp

Cible campagne: Aperçu des délais 2026	
Appel par email relatif à l'inscription/au renoncement à la Cible campagne (Ccamp)	09.02.26
Commande/avis de renoncement en ligne sur www.feldstich.ch	09.02. – 28.05.26
Envoi du matériel (envoi en gros début avril) avec facture	début avril – 28.05.26
Commande de matériel supplémentaire	jusqu'au 28.05.26
Saisie des résultats	dès livraison – 30.06.26
Les résultats sont publiés en continu	dès livraison – 30.06.26
Décompte des sociétés	dès livraison – 30.06.26
Publication du classement provisoire des finalistes	01.07.26
Délai de recours 10 jours	01.07. - 11.07.26
Classement définitif des finalistes	15.07.26
Les finalistes sont informés par email et invités à la Finale	15.07.26

Les finalistes peuvent, directement en ligne (www.feldstich.ch), s'inscrire/se désister, réserver la cible pour la Finale en ligne et commander la carte de banquet.	15.07. – 15.08.26
Expédition des distinctions (après réception du paiement)	dès 01.09.26
Déroulement de la Finale à Möhlin	06.09.26
Les classements de la Finale sont publiés sur www.feldstich.ch	06.09.26, dès 14h00
Ces données sont contraignantes. Si vous rencontrez des problèmes avec le logiciel, contactez Indoor Swiss Shooting AG via info@feldstich.ch	